

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 16 (1945)

Heft: 11

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A. D. I. J. : M. F. REUSSER, Moutier Tél. 9 40 07	Secrétaire de l'A. D. I. J. et Administr. du Bulletin : M. R. STEINER, Delémont Tél. 2 45 83	Caissier de l'A. D. I. J. : M. H. FARRON, Delémont Tél. 2 16 57
-------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 5.—, **le numéro**: 75 ct. — **Publicité**: S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont.

Editeur: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.

Pour toute reproduction de textes, indiquer la source.

SOMMAIRE: L'encouragement de la construction d'habitations.

L'encouragement de la construction d'habitations

Exposé de Monsieur le Dr GAFNER, Conseiller d'Etat
à Porrentruy, le 6 novembre 1945

Introduction

Mesdames, Messieurs,

Vous avez bien voulu m'inviter à venir vous faire un exposé, en me laissant le choix du sujet. J'ai accepté d'autant plus volontiers, que j'éprouve toujours le plus grand des plaisirs à me retrouver parmi mes concitoyens jurassiens.

Je me propose de vous entretenir de « *l'Atténuation de la pénurie des logements par l'encouragement de la construction d'habitations* ». Si je me suis rallié à ce thème, c'est pour deux motifs :

Tout d'abord, j'ai particulièrement à cœur que l'arrêté populaire ayant trait à l'octroi de nouveaux crédits pour l'encouragement de la construction de logements soit accepté à une forte majorité par le peuple bernois, le 25 novembre 1945. Il s'agit, en l'occurrence, nul ne peut le contester, de quelque chose d'impérieusement nécessaire ; il s'agit, disons le mot, d'une bonne action sociale. J'ai la ferme conviction que nos autorités communales et notre population feront montre de clairvoyance et de compréhension, car l'encouragement énergique de l'activité dans la cons-